Mairie
190 Place Jules LAROZE
47170 REAUP-LISSE

Réaup-Lisse, le 16 novembre 2026

INFORMATION AUX PARENTS

Objet : Évolution du tarif du repas de cantine scolaire à compter du 1er janvier 2027

Madame, Monsieur,

Par délibération S8-03DEL2026 en date du 3 novembre 2026, le conseil municipal a décidé de modifier le tarif du repas servi à la cantine scolaire.

À compter du **1er janvier 2027**, le prix du repas sera de **3,90 €** au lieu de 3,25 € actuellement.

Cette évolution tarifaire s'inscrit dans un contexte d'augmentation générale des charges liées au fonctionnement du service de restauration scolaire, notamment du coût des denrées alimentaires, de l'énergie et des dépenses de fonctionnement. Afin de tenir compte de cette évolution et de maintenir la qualité du service proposé aux enfants, le conseil municipal a décidé d'ajuster le tarif du repas.

Cette nouvelle tarification s'appliquera à l'ensemble des repas pris à la cantine à compter de cette date.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,

Pascal LEGENDRE

05.53.65.75.17 mairiedereaup-lisse@collectivite47.fr www.reaup-lisse.fr